

1 - OUVRANT DROIT

PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS OU DES ÉTABLISSEMENTS SUIVANTS

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">■ VILLE DE PARIS
(exclusivement retraités et congés parentaux)■ DÉPARTEMENT DE PARIS
(exclusivement retraités et congés parentaux)■ ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS
(actifs, retraités et congés parentaux)
Un actif est un agent titulaire, stagiaire ou contractuel, exerçant au moins un mi-temps et ayant une ancienneté d'au moins 6 mois.
Personnel médical : bénéficiaire selon son statut. | <ul style="list-style-type: none">■ ETABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
(exclusivement retraités et congés parentaux)■ AUTRES ETABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS
(actifs, retraités et congés parentaux)<ul style="list-style-type: none">- CHS de Sainte-Anne- Caisse des écoles du 2^e arrondissement- Caisse des écoles du 19^e arrondissement- Caisse des écoles du 20^e arrondissement- S.A.G.E.P.- Préfecture de Paris- Compagnie des eaux de Paris- A.S.P.P.- AGOSPAP |
|---|---|

2 - PIÈCES À FOURNIR

PERSONNELS EN ACTIVITÉ

- Photocopie du dernier bulletin de salaire du demandeur.
- Photocopie du dernier bulletin de salaire du conjoint.
- Photocopie du livret de famille.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

PERSONNELS RETRAITÉS ET CONGÉS PARENTAUX

- Photocopies du dernier bulletin de paiement de la CNRACL.
- Photocopie du dernier bulletin de salaire du conjoint. **ou** photocopie de l'arrêté de mise en congé parental du demandeur.
- Photocopie du livret de famille.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

3 - OÙ S'ADRESSER ?

Le dossier, accompagné des pièces justificatives, doit être retourné

- Soit **PAR CORRESPONDANCE**
- Soit en le **DÉPOSANT DIRECTEMENT** à l'adresse ci-contre, au Bureau 10

AGOSPAP
Service Prestations sociales
15 rue de la Bûcherie - 75005 PARIS
Tél : 01.44.41.26.53

- L'aide familiale n'est pas cumulable avec les autres aides aux vacances dispensées par l'AGOSPAP (prestation séjour d'enfants, colonies d'été de l'AGOSPAP).
- Lorsque les deux parents sont ouvriers droit, la prestation est versée au bénéficiaire du supplément familial.

Bénéficiaires

➔ L'aide familiale est allouée aux parents qui assurent à leurs enfants des vacances familiales, soit en leur compagnie, soit en compagnie d'autres membres de la famille ou d'amis de la famille.

- Age de l'enfant : minimum 2 ans et moins de 6 ans au moment du départ en vacances.
- Durée : séjours d'au moins 20 jours hors du domicile habituel.

Cadre à remplir par le demandeur

Je soussigné(e), Nom : Prénoms :

Administration :

Etablissement : Service :

N° Tél travail :

N° Tél domicile :

Adresse :

.....

.....

sollicite de l'AGOSPAP l'attribution d'une aide familiale pour mon (mes) enfant(s).

Fait à le Signature

Attestation de séjour (à compléter)

Monsieur ou Madame :.....

certifie sur l'honneur que mon (mes) enfant(s) a (ont) effectué un séjour dejours

duau.....

à l'adresse indiquée

.....
.....
.....

LISTE DES ENFANTS CONCERNES

NOM	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----

Je déclare sur l'honneur n'avoir demandé, au titre de la présente année, aucune autre aide aux vacances pour les mêmes enfants, ni de départ dans les centres de vacances ou séjours hebdomadaires d'été de l'AGOSPAP.

Fait à.....le.....

Signature

Cadre réservé à l'administration

Affaire suivie par :.....Bureau :.....

Tél :.....

Madame, Monsieur,

Votre demande étant incomplète, nous vous prions de bien vouloir nous retourner, avec le présent dossier, les éléments mentionnés ci-dessous :

- Photocopie de votre bulletin de salaire.
- Photocopie du dernier bulletin de salaire de votre conjoint.
- Photocopie du livret de famille.
- Photocopie de votre dernier titre de pension
- Photocopie de votre arrêté de mise en congé parental
- Votre relevé d'identité bancaire ou postal

Paris, le.....Le Chef du Service des Prestations Sociales

Cadre réservé à l'AGOSPAP

Calcul de la prestation

Aide familiale :.....€ x.....=.....